

Mauro Poggia s'attaque aux commentaires anonymes

L'élu genevois veut bannir les pseudonymes sur les sites d'information. Objectif: mieux lutter contre les propos haineux. La faîtière se défend de tout attentisme.

Delphine Gasche - Berne

Publié aujourd'hui à 15h03



À peine élu au Conseil des États, Mauro Poggia (MCG/GE) a déjà déposé plusieurs motions.

«Titouonline», «Lafronde», «Papy râleur» ou encore «Bioman». Les pseudonymes pullulent dans les commentaires d'articles en ligne. Et ça agace sous la Coupole. Mauro Poggia (MCG/GE) veut les interdire. «Les pseudonymes offrent l'anonymat à leurs détenteurs. Ils se croient alors tout permis et se servent d'internet comme d'un défouloir. Mais leurs commentaires n'apportent aucune plus-value au débat démocratique. Ils sont tout simplement malveillants.»

Avec sa motion, Mauro Poggia entend prévenir plutôt que guérir. Quiconque veut commenter un article devrait désormais le faire sous son propre nom. «Les auteurs devront assumer leurs propos devant leurs proches, leurs voisins ou leurs relations. Ils se retiendront peut-être un peu plus.»

Et la liberté d'expression?

L'élu du MCG, soutenu par des sénateurs de l'UDC, du PLR et du Centre, se défend de remettre en question la liberté d'expression. «En démocratie, contrairement à un régime totalitaire, les gens qui s'expriment dans le cadre de la loi n'ont pas à craindre pour leur sécurité. Ils pourront continuer à dire tout ce qu'ils veulent. Mais ils devront le faire à visage découvert.»

Et le conseiller aux États de donner en contre-exemple la pandémie de Covid-19. «Les complotistes étaient les seuls à s'exprimer librement et à propager des arguments fallacieux. Les citoyens respectueux des institutions se cessaient de peur d'être submergés par une avalanche de fiel.» La modération des hébergeurs est inopérante, selon le Genevois.

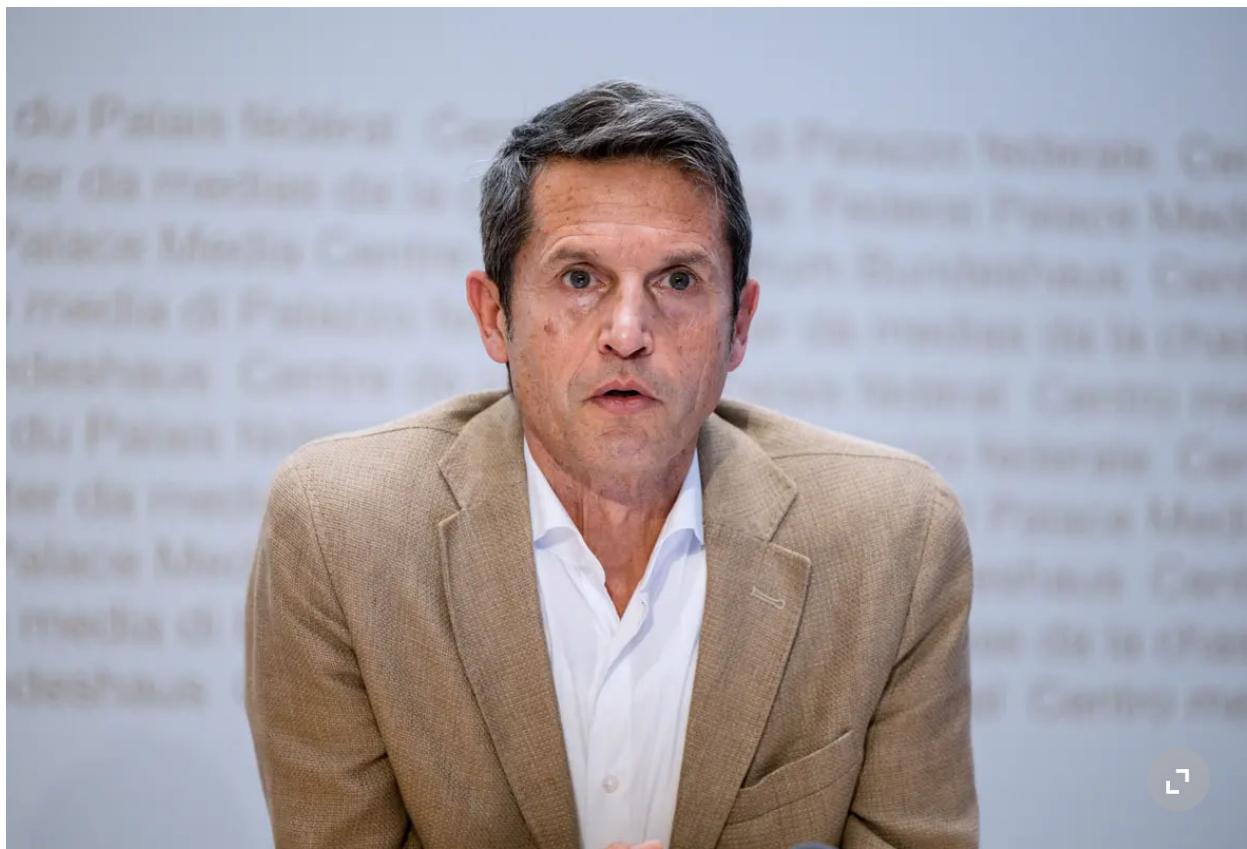
Concrètement, Mauro Poggia entend passer par le levier des subventions étatiques directes ou indirectes. Les médias qui en bénéficient devront exiger et vérifier l'identité des commentateurs. «Une option serait par exemple de vérifier que le nom en ligne correspond au nom de l'adresse mail donnée.» En cas de non-respect des règles, les aides seront supprimées.

**«En démocratie,
contrairement à un
régime totalitaire, les
gens qui s'expriment
dans le cadre de la loi
n'ont pas à craindre
pour leur sécurité.»**

Mauro Poggia, conseiller aux États (MCG/GE)

Ce système ne serait-il pas facilement contournable avec une fausse adresse mail? «Je ne pense pas qu'on se donne autant de mal pour commenter des articles. Mais si tel est le cas, les médias ne seront pas tenus responsables. Il y a des limites à ce qui est exigible.»

Reste que les nouvelles règles pourraient peser sur les médias de petite taille. Certains pourraient décider de fermer leurs commentaires, muselant de facto leurs lecteurs, pour éviter de se mettre hors la loi. Mauro Poggia ne croit pas à cette option. «Quand bien même cela arriverait, l'absence de commentaires serait peut-être préférable à un déluge de propos mensongers et haineux.»



Stéphane Estival, président de Médias Suisses, estime que le motionnaire se trompe de cible.

20min/Simon Glauser

Principaux concernés, les médias voient la motion d'un œil sceptique. «Nous luttons déjà activement contre les propos haineux diffusés dans les commentaires, souligne Stéphane Estival, président de Médias Suisses. Des processus de validation stricts ont été mis en place. Les utilisateurs doivent généralement créer un compte. Et chaque commentaire est validé par un modérateur humain, contrairement à ce qui se pratique sur les réseaux sociaux.»

«Les discours haineux prolifèrent surtout sur les réseaux sociaux et les applications de messagerie.»

Stéphane Estival, président de Médias Suisses

Stéphane Estival se dit toutefois prêt à améliorer le processus de validation, si nécessaire. «Il faudrait alors que chaque utilisateur s'identifie préalablement au moyen de sa carte d'identité. C'est un processus lourd et intrusif qui ne nous apparaît toutefois ni proportionnel ni justifié.» Une telle barrière d'entrée aurait des conséquences négatives sur le trafic, dans une période déjà financièrement tendue pour les médias.

Il ne faut pas se tromper de combat, poursuit le président de Médias Suisses. «Les discours haineux prolifèrent surtout sur les réseaux sociaux et les applications de messagerie, et les GAFAM ne parviennent pas à contenir la déferlante. Le législateur devrait peut-être s'y intéresser.»

Problème: les géants d'internet n'ont pas leur siège en Suisse. Ils sont régis par des normes internationales. Mauro Poggia en est conscient. C'est pour ça qu'il vise les éditeurs helvétiques.

Delphine Gasche est correspondante parlementaire à Berne depuis mai 2023. Spécialisée en politique, elle couvre avant tout l'actualité fédérale. Auparavant, elle a travaillé pour l'agence de presse nationale (Keystone-ATS) au sein des rubriques internationale, nationale et politique. [Plus d'infos](#)